

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:-:-:-:-:-:-:-

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

**Absents excusés** : Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Thierry VIEULES, Patrick CARAYON,

**Ont donné procuration** : Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Valérie VITHE à Colette VEROLLET, Patrick CARAYON à Thierry ASTOULS,

Madame Marie-José ESCANEZ a été désignée secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-

**Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.**

**-Date de la convocation : 13/12/2024 - date d'affichage : 13/12/2024.**

-:-:-:-:-:-:-

**Délibération n° 2024/96**

**Objet: Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'un médico-bus**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 27 juin 2024, le conseil communautaire a délibéré en faveur du soutien à la mise en œuvre d'un projet expérimental de médico-bus sur le territoire de la CCMAV et de deux ECPI voisins (VAL81 et Carmausin Ségala), pour une période de 3 ans. La Communauté de Communes du Carmausin Ségala a été pressentie comme référente et coordinatrice opérationnelle sur le projet.

Plusieurs rencontres avec ces deux territoires et les services de l'ARS ont permis d'avancer sur la définition du cahier des charges préalable au lancement du marché public pour l'acquisition du véhicule.

Monsieur le Président propose de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les deux territoires concernés afin d'engager le lancement dudit marché lié à l'investissement. La convention proposée, par laquelle la CCMAV et la CC VAL 81 délèguent à la 3CS la coordination de l'ensemble des opérations d'achat (opération d'investissement), permet de définir les modalités techniques, juridiques et financières de cette co-maîtrise d'ouvrage.

**Le Conseil Communautaire,**

- Vu le projet de convention dûment présenté,

Et après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 5 (Bruno BOUSQUET + 1 pouvoir, Vanessa RABAUD, Arnaud SIRGUE-BEC, Yves LE POEC)

**APPROUVE** le projet de convention,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20241219-19122024\_96-DE



**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à engager toutes les démarches nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance  
Marie-José ESCANEZ

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 20 décembre 2024.